



Centre Multi-Services Le Complice
6350, 3^e Avenue Est, Charlesbourg
Québec G1H 3K8
Tel : (418) 626-3535 Fax : (418) 626-8649
Courriel : cmslecomplice@qc.aira.com

CAS - 121 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC

Assemblée nationale
Mandat d'initiative sur l'itinérance
Automne 2008

Pour une politique en itinérance

Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales

Rédigé par l'équipe sociale du CMS le Complice

Table des Matières

1. Définition de l'itinérance

2. Présentation du Centre Multi-services le Complice

- a) Le Service d'Accompagnement au Logement et à l'Intégration Sociale (A.L.I.S.)
- b) Le café communautaire
- c) Le comptoir alimentaire

3. Le portrait des différentes réalités des jeunes adultes rencontrés par le service ALIS

4. Pourquoi une politique gouvernementale globale en itinérance ?

- La loi de lutte contre les exclusions de 1998, un exemple concret tiré de France
- Les six objectifs de la plateforme de revendication du Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) :
 - Le droit de cité ;
 - Un revenu décent ;
 - Le droit au logement ;
 - Le droit à l'éducation ;
 - Le droit à la santé ;
 - Un réseau d'aide et de solidarité.

5. Préoccupations particulières du CMS le Complice

- Le rajeunissement de la population touchée par l'itinérance ;
- La nécessité d'agir en prévention de l'itinérance ;
- La carence de structure d'hébergement adaptée pour ce public ;
- La nécessité d'envisager un parcours résidentiel adapté aux besoins du public ;
- Le manque de financements récurrents et le découpage du travail social.

6. Conclusion

- L'importance de la mise en place d'une politique gouvernementale globale, de lutte contre les exclusions sociales ;
- La récurrence des financements des organismes communautaires ;
- La nécessité de travailler en partenariat et en complémentarité de fonction entre le réseau public et les organismes communautaires

1. Définition de l'itinérance :

L'itinérance est un **processus d'exclusion** qui se traduit par de multiples ruptures ou impasses qui mènent à la dégradation des liens sociaux et dont l'aboutissement est la rue. Qu'elle soit épisodique, situationnelle ou chronique, elle est marquée par certaines caractéristiques communes : *Absence de logement stable, extrême pauvreté, rupture sociale, isolement, détresse psychologique, perte de repère entraînant une incapacité à organiser sa vie.* Certaines problématiques se conjuguent à ce phénomène comme des problèmes de santé physique ou mentale, l'alcoolisme, la toxicomanie, la judiciarisation et les autres problèmes de dépendance.

2. Présentation du Centre Multi-services le Complice :

Selon la pyramide de Maslow, chaque être humain a des besoins fondamentaux qui lui sont nécessaires à sa survie (*besoins physiologiques, besoin de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi*). Notre organisme s'est inspiré de cette pyramide et des besoins de la population du secteur de Charlesbourg et ses environs pour définir ses interventions.

En effet, le Centre Multi-Services le Complice est un organisme qui œuvre auprès des jeunes de 16 à 30 ans, **afin de leur favoriser l'accès à de bonnes conditions de vie et à une meilleure intégration sociale.**

Notre organisme, par une approche globale, non ciblée sur les problématiques, offre un soutien personnalisé, afin que chaque personne puisse s'approprier progressivement du pouvoir sur sa vie, en fonction de ses possibilités

Il propose ainsi différents services, qui répondent aux besoins évoqués dans la pyramide de Maslow :

- Le service d'Accompagnement au Logement et à l'Intégration Sociale ou A.L.I.S (se loger, besoin de sécurité, besoins liés à la santé) ;
- Le café communautaire (besoin de lien social, d'appartenance);
- Le comptoir alimentaire (besoin de se nourrir).

Afin de mieux comprendre l'articulation de ces différents services, en voici un bref descriptif.

a) Le service A.L.I.S :

Courant 2007, nous avons mis en place le service d'Accompagnement au Logement et à l'Intégration Sociale (A.L.I.S), ayant pour objectif de prévenir l'exclusion sociale, l'itinérance, voire la délinquance chez les 16-30 ans.

Nous proposons aux jeunes et aux jeunes adultes, référés par différents partenaires du milieu, un accompagnement adapté à leurs besoins, voire un suivi intensif si nécessaire, afin de leur permettre de se stabiliser au niveau d'un hébergement ou d'un logement mais aussi de les outiller pour favoriser leur intégration sociale.

Dans ce cheminement, nous évoluons progressivement d'une démarche de prise en charge pour le jeune, vers un processus d'appropriation du pouvoir d'agir individuel, par et pour le jeune, dans lequel il va pouvoir s'affranchir progressivement d'une situation d'impuissance, en développant sa capacité d'agir, et devenir le principal acteur de sa vie. Les réussites qui jalonnent son parcours lui apportent confiance, estime de soi, et le goût de continuer.

Pour mener à bien notre action, il nous semble indispensable de travailler en partenariat avec les différentes ressources existantes, qui s'articule en termes de complémentarité de fonction.

Jusqu'à présent, près de **90 personnes** de 16-30 ans ont sollicité ce service :

⇒ 12 % n'ont pas pu recevoir le service étant donné qu'ils ne cadraient pas dans les critères (âge, territoire, demande pour la résidence supervisée)

⇒ 28 % d'entre eux ont bénéficié d'un entretien qui avait pour objectif d'évaluer leur demande, de les informer et de les réorienter.

⇒ 60 % ont nécessité un accompagnement plus soutenu, avec des mises en situations de développement personnel, concernant les différentes démarches en lien avec leur projet de vie.

b) Le café communautaire :

Ce milieu de vie convivial, répond au besoin de socialisation, et d'appartenance des 16-30 ans. Il permet aux jeunes et aux jeunes adultes de rompre avec l'isolement et de pouvoir créer du lien social. Les personnes peuvent ainsi élargir et/ou se recréer un réseau social, dans un contexte sécurisant, contribuer à l'organisation ou participer à différentes activités culturelles, sportives, de développement social telles que des soirées thématiques.

Depuis quelques mois, nous avons pu constater que ce lieu constituait aussi un espace de parole, permettant aux jeunes de verbaliser leur mal être, leur désarroi, lorsqu'ils sont confrontés à des situations difficiles. Nous accueillons entre 15 et 20 personnes chaque soir, et parmi celles-ci, plusieurs se confient et ont besoin de verbaliser sur leur situation personnelle : *conflits familiaux engendrant le désir de quitter le nid familial, comportements à risque tels que des relations sexuelles non protégées conduisant à des grossesses non désirées, certaines maladies et/ou diagnostics menant au rejet par les pairs telles que le syndrome Gilles de la Tourette, la dysphasie, le trouble d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), le manque de confiance et d'estime de soi, la consommation de produits, les idées suicidaires, le décrochage scolaire...* Tout cela constitue des facteurs de risque non négligeables reliés au processus d'exclusion sociale pouvant les mener à l'itinérance.

Le café constitue un support d'intervention informel où l'intervenante du café peut repérer et évaluer l'émergence de conduites dites à risques et ainsi agir de façon préventive en réorientant la personne vers le service A.L.I.S ou d'autres partenaires.

L'engagement d'un parcours d'intégration sociale avec ces jeunes signifie la mise en place d'un accompagnement approprié et d'un suivi spécifique par des professionnels. C'est donc pour élaborer avec eux des réponses et des conseils adaptés, que nous souhaitons que le café communautaire soit identifié comme un **Point Accueil Ecoute Jeunesse faisant partie intégrante du service A.L.I.S, afin qu'on reconnaisse son impact auprès des jeunes, en matière de prévention de l'exclusion et surtout des conduites à risque.**

L'accès au café est libre et gratuit. Il est ouvert deux soirées par semaine de 18h30 à 22h00.

En 2007-2008, 127 jeunes ont fréquenté le Café dont une cinquantaine de façon très régulière.

c) Le comptoir alimentaire :

Ce service a pour mission de répondre à l'un des besoins fondamentaux de la pyramide de Maslow qui est de se nourrir. La particularité de ce service est qu'il fonctionne grâce à une équipe de bénévoles, qui sont eux-mêmes bénéficiaires du comptoir alimentaire.

Il propose un dépannage alimentaire à toutes personnes âgées de 30 ans et moins confrontées à une situation économique précaire.

Cette année, plus de **150 foyers** différents ont bénéficié de ce service, totalisant près de 288 personnes.

Nous avons distribués 649 paniers sur l'année 2007/2008 à 152 foyers différents (personne seule, en couple, avec ou sans enfants, famille monoparentale), totalisant 288 personnes (enfants et adultes confondus). Cela fait une moyenne de 4 paniers par foyer et nous permet de réaliser que nous sommes dans le dépannage alimentaire ponctuel.

3. Le portrait des différentes réalités des jeunes adultes rencontrés par le service A.L.I.S :

Selon le « *Portrait des organismes en itinérance*¹ », les indicateurs recensés en 2003, par le RAIQ, auprès des organismes membres font apparaître que 16 194 personnes **différentes** ont été rejointes par l'ensemble des organismes. Parmi ce nombre **6 803 personnes avaient moins de 30 ans, soit 42%. Depuis, l'ensemble des ressources s'entend pour dire que les besoins ne font qu'augmenter.**

Le service A.L.I.S accueille un public assez hétérogène (conflits familiaux, expulsion, sortie d'hospitalisation, sans domicile, personnes venant d'autres régions...). La plupart des jeunes ont subi des violences familiales et/ou conjugales ou sont exclus du milieu familial.

Depuis le mois de juillet, nous observons une augmentation du public autochtone. En effet, nous avons rencontré 4 personnes voulant s'installer à Québec pour reprendre leurs études. Au Québec, d'après l'étude faite par le Regroupement des Centres d'Amitié Autochtones², on estime à 37 % le nombre d'Autochtones qui vivent hors de leur communauté d'origine.

Le « *Portrait de l'itinérance* » du RAIQ (Regroupement pour l'aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec) produit en 2003, permet de mettre en évidence les problématiques rencontrées chez les jeunes en itinérance dans la région du Québec métropolitain :

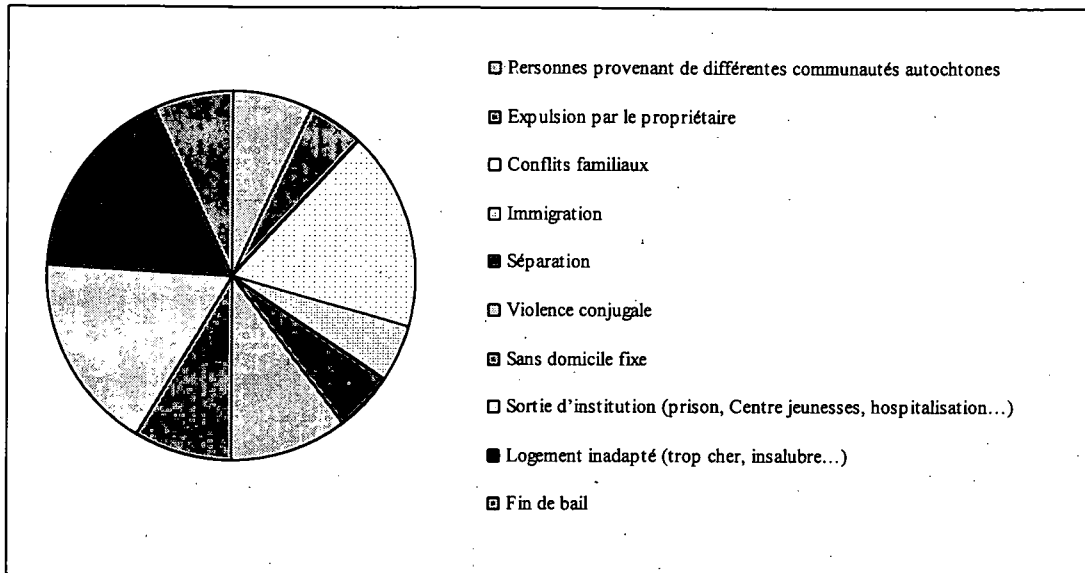
- ❖ **73.6 % vivaient des problématiques socio-économiques (pauvreté) ;**
- ❖ **60.4 % vivaient de l'instabilité résidentielle ;**
- ❖ **60.2% vivaient des problématiques socio-éducatives ;**
- ❖ **57.22% vivaient des problématiques de dépendance ;**
- ❖ **53.9 % vivait de l'isolement social ;**
- ❖ **42,8% vivaient des problématiques de judiciarisation ;**
- ❖ **35,8% vivaient des problématiques de santé mentale.**

Notre organisme intervient sur plusieurs de ces problématiques. En permettant de favoriser l'accès à de bonnes conditions de vie, il favorise l'intégration sociale des personnes et ainsi, aide à diminuer les risques d'exclusion sociale et d'itinérance.

¹ Indicateurs recensés par le RAIQ auprès des organismes membres en 2003

² Portrait de la littératie dans le Mouvement des centres d'amitié autochtones du Québec

À partir des données recueillies sur les situations des personnes qui ont bénéficié du service ALIS, il nous semble important de mettre en exergue les principaux facteurs qui amènent les personnes à nous solliciter pour ce service.



4. Pourquoi une politique gouvernementale globale en itinérance ?

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.* ». La plupart de ces droits sont énoncés dans la Charte Québécoise des Droits et Libertés ainsi que dans le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC). De plus, en 2002, l'Assemblée Nationale adoptait la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Malgré ces différentes dispositions, la pauvreté, l'exclusion et l'itinérance perdurent.

Comme nous avons pu le voir, l'itinérance est un **processus d'exclusion** qui touche les différentes sphères de la vie quotidienne : *santé, revenus, logement, citoyenneté...*

Afin de répondre à la complexité de ce phénomène, il est nécessaire de prévoir une **politique gouvernementale globale** qui prenne en considération ces différentes sphères et qui s'inscrive dans le temps.

À titre d'exemple, la France s'est dotée en 1998 d'une loi visant les orientations pour lutter contre les exclusions. Dans son premier article, il est mentionné que : « *La lutte contre les exclusions est au cœur de l'action de l'Etat garant du maintien de la cohésion sociale, d'une solidarité effective au bénéfice de nos concitoyens et du respect des valeurs républicaines qui cimentent la société* ». Cette loi repose sur trois principes et une méthode :

- Garantir un même accès de tous aux droits fondamentaux (*accès à la santé pour tous, l'accès à un logement, l'accès à l'emploi, l'exercice de la citoyenneté sociale...*)
- Prévenir les situations d'exclusion (*prévention des expulsions, droits à l'accès à la culture et à l'éducation...*)
- Répondre efficacement à l'urgence sociale
- Mettre en cohérence les actions entreprises dans le cadre de ce programme.

Cette loi affirme la complexité et la diversité des processus d'exclusion qu'elle entend combattre (*perte d'emploi ou de logement, problèmes de santé, familiaux, financiers*). De ce fait, le champ couvert par la loi d'orientation inclut l'emploi et la formation, le logement, la santé, l'éducation et la culture, la protection sociale, le surendettement, la citoyenneté, le sport, les vacances, les loisirs ou encore les transports.

La loi considère que le problème des personnes en difficulté n'est pas de disposer de nouveaux droits mais **d'avoir effectivement accès aux droits fondamentaux existants**. L'essentiel des dispositions vise donc à créer les conditions et les procédures par lesquelles cet accès aux droits sera mieux garanti dans chacun des domaines de la vie pour les personnes les plus fragilisées par les mutations de la société.

Ainsi au Québec, la plateforme³ de revendication du Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) définit six objectifs que nous pouvons aussi retrouver dans la loi de lutte contre les exclusions :

- Le droit de cité
- Un revenu décent
- Le droit au logement
- Le droit à l'éducation
- Le droit à la santé
- Un réseau d'aide et de solidarité

Si le gouvernement prend en considération ces différentes recommandations, en créant une politique globale, **certains coûts de santé et de services sociaux pourront être réduits**. En effet, de nombreux problèmes de santé sont dus aux conditions de vie dans la rue : *le froid, la promiscuité, la toxicomanie, les maladies contagieuses, l'intimidation, la violence...* Un autre fait marquant est **l'importance du risque de mortalité chez les jeunes de la rue**. Selon une étude⁴ réalisée à Montréal, ces jeunes sont **11 fois plus**

³ Pour une politique en itinérance ; Plateforme de revendications du RSIQ. Septembre 2006.

⁴ Étude menée par l'université McGill et la direction de la santé publique de Montréal, auprès de 1013 jeunes de 14 à 25 ans, entre janvier 2005 et septembre 2000.

susceptibles de mourir suite à un suicide ou à une surdose que des jeunes non itinérants ; d'où la nécessité de travailler dans la prévention de l'itinérance.

5. Préoccupations particulières du CMS le Complice :

Comme nous avons pu le constater à la lecture de ce mémoire, les jeunes sont particulièrement touchés par le problème de l'exclusion (sociale, professionnelle, familiale...) et de ce fait, ils sont exposés au risque d'itinérance.

Le chiffre évoqué ci-dessus, nous paraît très alarmant : 42% des personnes qui fréquentent nouvellement un organisme en lien avec l'itinérance, ont moins de 30 ans. De plus, selon le rapport « *le Phénomène de l'itinérance au Québec* » produit en juin 2008 par la commission des affaires sociales, entre **50 et 75%** des jeunes de la rue auraient eu des contacts avec la Direction de la Protection de la Jeunesse. **Quant au public qui fréquente le service ALIS, il nous semble important de mentionner que 31 % des personnes rencontrées ont eu des contacts avec les services de la protection de la jeunesse, sans compter les personnes pour qui nous n'avons pu être en mesure de connaître ces informations.**

Quand nous mettons en corrélation ces différents éléments, nous pouvons nous poser la question de l'efficacité de la prise en charge de ce public avec ce qui est en place actuellement. En effet, nous avons pu nous rendre compte qu'il y a un manque au niveau de la préparation à la sortie (travail sur le budget, recherche de logement, organisation de la vie quotidienne...) des jeunes des Centres Jeunesses.

D'une part, notre pratique nous permet aujourd'hui de constater que **la prévention de l'itinérance** et de l'exclusion passe systématiquement par un soutien intensif pour favoriser l'intégration sociale, afin de casser le « pattern » de désaffiliation sociale.

Il est donc nécessaire de pouvoir travailler en collaboration avec les Centres Jeunesses afin de pouvoir anticiper la sortie du jeune avant sa majorité, et ainsi faire un travail de prévention de l'exclusion et de l'itinérance.

D'autres part, nous avons recensé **22 structures d'hébergement d'urgence et/ou temporaire et de résidence sur la région 03**. En voici la répartition selon le type de publics :

- 36.3% accueillent des femmes dont 18% pour les femmes victimes de violences.
- 22.5% accueillent toutes personnes âgées de plus de 18 ans ayant des difficultés sociales dont 4.5% pour les hommes seulement.
- 18 % accueillent des personnes de plus de 18 ans ayant des problématiques de dépendances (alcool, drogues)
- 13.6 % pour les mineurs
- **9.4 % seulement accueillent des jeunes de 18 à 30 ans tous sexes confondus.**

Nous pouvons constater une carence au niveau des structures pouvant accueillir des jeunes adultes de 18 à 30 ans et qui demandent une prise en charge particulière afin d'éviter l'itinérance.

Afin de mettre un terme à cette spirale de l'itinérance, il est nécessaire d'envisager **des solutions durables** qui s'inscrivent dans une stabilité résidentielle. Le parcours résidentiel doit proposer une progression qui permet de passer de l'habitat précaire à un habitat définitif en passant par la solution d'urgence, par une prise en charge en centre de réadaptation ou tout simplement par un accompagnement au logement. Celui-ci permet de proposer **différents types de solutions qui correspondent aux besoins du public** en difficulté, en prenant en compte son niveau d'autonomie, ses problématiques et ses besoins...

À ce titre, notre organisme travaille sur un projet qui proposerait une solution sous forme **d'appartement transitoire**. Celui-ci aura pour objectif d'accompagner et d'outiller les jeunes pour qu'ils développent des connaissances et des compétences visant leur autonomie, dans un contexte sécurisant, afin que par la suite ils puissent trouver un logement et être en mesure de l'assumer. Cela leur permettrait de se concentrer sur leur projet de vie et non sur la satisfaction de leurs besoins de base et ainsi de s'engager véritablement dans un processus d'intégration sociale. En effet, si on revient à la pyramide de Maslow, ce n'est qu'une fois les besoins fondamentaux comblés, que la personne peut arriver à se réaliser et à prendre sa place de citoyen dans la société.

Par ailleurs, **le manque de financements récurrents** favorise la précarité financière des organismes qui interviennent sur la problématique de l'itinérance. Par conséquent, il met en péril la continuité des services d'accompagnements et de soutien en cours et peut porter préjudice à la crédibilité de l'organisme tant au niveau des bénéficiaires que des partenaires.

De plus, **le découpage du travail social par projet** ne permet pas d'aborder le phénomène de l'itinérance dans sa globalité et par conséquent ne favorise pas l'intervention sur les différents facteurs d'exclusion auxquels peuvent être confrontées les personnes à risques.

6. Conclusion :

« **Penser** » à une nouvelle politique gouvernementale de lutte contre l'itinérance au lieu de « **panser** » les problématiques connexes, c'est considérer la personne dans sa globalité.

Le financement par projet fragilise grandement l'impact des actions menées pour contrer l'itinérance, parce qu'il n'aborde qu'un aspect du problème et ne favorise pas l'action sur le long terme. Une **politique globale**, soutenue par un financement suffisant et récurrent, permettrait d'aborder ce phénomène de façon plus cohérente et efficace, en tenant compte des différentes problématiques, auxquelles sont confrontées les personnes en itinérance ou à risque. Ainsi le travail en partenariat, en terme de complémentarité de fonction prend tout son sens, dans la mesure où il assure à la personne un soutien multifactoriel, sous la forme d'un réseau d'interventions personnalisées.

L'itinérance est un phénomène intersectoriel qui nécessite ainsi l'implication de plusieurs ministères, dans l'élaboration de cette nouvelle politique de lutte contre ce processus d'exclusion.

Le renforcement de la prévention des risques d'itinérance doit demeurer au cœur des préoccupations gouvernementales. En effet, une démarche préventive aura un impact non négligeable, en matière de dépenses de santé, d'aide sociale et de judiciarisation. Cela suppose une consolidation des actions d'accompagnement, de soutien au niveau des besoins de base et d'intégration sociale du public concerné. Le développement du logement alternatif s'inscrit dans cette démarche, dans la mesure où il va permettre d'outiller les personnes à risque, afin qu'elles accèdent à une plus grande autonomie et s'engagent dans un processus d'intégration sociale (jeunes adultes sortant des Centres Jeunesse).

Ces modes d'interventions s'inscrivent sur le long terme, d'où la nécessité d'un financement récurrent.

La concertation et le développement du travail en partenariat entre le réseau public et les organismes communautaires pour favoriser l'accessibilité, la continuité, et la complémentarité des services sont à redéfinir, pour une meilleure cohérence des interventions en matière de lutte contre l'itinérance.

Des indicateurs précis à la fois quantitatifs et qualitatifs sont à déterminer, afin de mieux évaluer l'évolution du phénomène de l'itinérance et ainsi permettre aux organismes communautaires d'apporter les réajustements nécessaires, pour une meilleure efficacité.